

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/07 Paraphe : <i>FS.</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n°DB2015/04</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 20

POUR : 20 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le deux février deux mille quinze, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET
Date de la convocation : 26/01/2015
Mme PAYEN est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et Messieurs Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean-Pol RICHELET, Francis SIGNORET, Benoît SINGLIT, Gérard SOUDANT.

Pouvoirs : Mme Patricia LESUEUR donne pouvoir à M. Claude ADAM, M. Francis POTRON donne pouvoir à M. Jean Pierre CORNEILLE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR RENOVATION DE TOITURES/FACADES

Vu les statuts de la 2C2A, notamment l'article 3.4 – Politique du logement social et du cadre de vie sur le territoire communautaire ;

Vu la délibération n°DC2014/74 du Conseil de Communauté du 29/09/2014 adoptant la reconduction du dispositif d'aide aux particuliers pour la rénovation de toitures /façades jusqu'au 31/12/2014, et confiant la délégation des attributions des subventions au Bureau ;

Considérant que deux demandes de subventions ont été déposées avant le 31/12/2014 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau attribue les subventions suivantes :

Prénom Nom	Commune	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
M. et Mme Emmanuel THIERION	08240 TAILLY	Toiture	5 367,45 €	5 367,45 €	805,12 €
M. Mme LE GALL Jean-François	08400 SAINTE-MARIE	Façade	30 869,06 €	9 100,00 €	910,00 €
Montant subvention	Nombre de dossiers	2	36 236,51 €	14 467,45 €	1 715,12 €

Le Bureau AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,
Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

- 5 FEV. 2015